

## Circulaire interministérielle relative à la sécurité des déplacements officiels (1935)

AN 1AG51. Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sûreté nationale. *Instruction interministérielle sur l'organisation des voyages officiels et les mesures relatives à la sécurité des souverains, chefs d'État ou hautes personnalités en déplacement dans les départements autres que la Seine*, Melun, Imp. administrative, 1<sup>er</sup> mars 1935, 23 p.

Épreuves datées du 28/03/1935 (notées confidentiel et secret).

« BUT DES INSTRUCTIONS.

A la suite d'événements douloureux et regrettables, il a paru nécessaire de résumer, en les mettant à jour et en les précisant, les directives à suivre lors des voyages officiels. [...]

RESPONSABILITE ET DIRECTION.

La responsabilité et la direction du service d'ordre et de sécurité dans les voyages et déplacements officiels incombent :

1° A Paris et dans le département de la Seine, au préfet de police. [...]

2° Dans les départements, au préfet ; le commissaire divisionnaire chargé des voyages officiels mis à sa disposition par le directeur général de la Sûreté nationale, a, dans la période d'organisation du voyage, un rôle d'agent de liaison entre la sûreté nationale et le préfet et de conseiller technique auprès de ce dernier. [...]

ORGANISATION GENERALE D'UN VOYAGE OFFICIEL (p. 6).

**Service d'information.** Avant d'examiner les différentes phases par lesquelles passe l'organisation proprement dite du voyage, il convient de marquer l'importance capitale du service d'information qui doit, dès que le voyage a été décidé, s'efforcer de recueillir dans les milieux suspects tous les renseignements susceptibles de déceler en temps utile l'organisation de manifestations ou même d'attentats. [Renforcements des liens inter-administratifs et avec l'étranger, centralisation et coordination des renseignements].

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES. (p. 7) S'il s'agit d'un voyage du président de la République, la Présidence arrête, tout d'abord, les grandes lignes du programme (date, durée, réceptions et cérémonies diverses). La direction de la Sûreté nationale reçoit communication de cet avant-projet.

ORGANISATION GENERALE D'UN VOYAGE PRESIDENTIEL.

**Première phase.** Un mois, au moins, avant la date du voyage, est organisée à la Préfecture du département, lieu du voyage, ou dans la ville désignée par le Préfet, et sous sa présidence, une conférence à laquelle doivent assister : le représentant de la Présidence de la République, le Général commandant la région [autres officiers air, mer ...], le Commissaire divisionnaire chargés des voyages officiels, le commandant d'armes, le commandant de la compagnie départementale de gendarmerie, [...] le commissaire central ou de police, le Commissaire spécial, le chef de la brigade régionale de police mobile, le chef du service télégraphique de l'Élysée, le directeur départemental des postes, le représentant du réseau de chemin de fer intéressé, le chef local du service de la voirie et les autorités locales qui ont invité le président (maire, président du Conseil général, président de la Chambre de commerce, etc.). [Surveillance préalable des hôtels, garnis ou débits et trajets présidentiels].

**Deuxième phase.** C'est au cours d'une deuxième conférence que le programme détaillé sera arrêté après que les autorités ayant assisté à la première réunion se seront rendues sur les lieux pour examiner le trajet du cortège et auront visité les emplacements et locaux où des cérémonies seront organisées (monuments à inaugurer, fêtes en plein air, salles de banquets, théâtres ... etc.). Ce programme doit concorder exactement avec les grandes lignes arrêtées par la Présidence. L'itinéraire du cortège, y compris les points d'arrêts où se dérouleront les cérémonies, l'horaire ainsi que le programme et la durée de chaque cérémonie, étant arrêtés et acceptés par la Présidence de la République, des plans très précis seront établis [suit exposé des directives de sécurité].

**Troisième phase.** Entre la première conférence et la dernière [...] différents travaux préparatoires auront été faits : La Présidence ayant communiqué la liste des personnalités qui accompagnent le chef de l'État dans le train et dans les villes, la mise au point et l'édition du livret-programme du voyage étant faites également par la Présidence, le Commissaire divisionnaire chargés des voyages officiels mettra au point les dispositions suivantes :

a) Envoi d'un télégramme-circulaire pour inviter tous les préfets à prendre des mesures de sécurité et de protection pendant le voyage.

b) Dispositions particulières déterminées par les renseignements recueillis par le Service d'information.

c) Rédaction des coupe-file de sûreté pour les personnalités accréditées, invités, membres de la presse, fonctionnaires de police. Leur distribution est assurée : 1° par la Présidence (secrétariat militaire) pour les personnalités du train, y compris la presse parisienne ; 2° par le Préfet pour les personnalités (et la presse locale) qui sont invitées au cortège.

**Quatrième phase.** Mise au point définitive du plan d'exécution. Une dizaine de jours avant la date du voyage, le commissaire divisionnaire chargé des voyages officiels, accompagné de collaborateurs spécialisés, se rend à nouveau dans la ou les villes qui seront visitées par le cortège officiel [Dispositions immédiates et personnelles de la sécurité du président]. Dès l'arrivée de ces fonctionnaires, doit se tenir, sous la présidence du Préfet, une nouvelle conférence

à laquelle tous les représentants locaux des autorités et organismes prévus à la p. 7 doivent assister. Tous les participants exécutent ensemble le parcours que suivra le cortège [...].

**Répétition générale du cortège.** Enfin, la veille du jour de l'arrivée du président, le plan d'exécution qui a été arrêté fait l'objet d'une répétition générale dirigée par le Préfet. Elle est exécutée avec le concours de tous les services qui auront à participer à l'escorte du président. [...]

**Dispositions particulières.** **Train spécial.**

[...] La composition du train étant fixée, l'attribution protocolaire des places dans les voitures est faite par la Présidence de la République [...].

**Service d'honneur.**

Ce service est demandé par le préfet.[...] Le service d'honneur comprend, notamment, une compagnie d'honneur à l'arrivée et au départ, un piquet d'honneur à la résidence présidentielle (préfecture, en général) et escorte de cavalerie

**Service d'ordre.**

Variable suivant l'importance et la nature du parcours. Chargé de contenir et de surveiller le public, il est assuré par la police locale, la gendarmerie et la garde mobile, le concours de la troupe étant à prévoir. La haie, qui a pour but de maintenir la liberté de la chaussée sur l'itinéraire du cortège, sera fournie par les troupes en service d'honneur et disposée le long des trottoirs à intervalles les plus serrés possible. Dans ces intervalles seront placés des agents, gardes ou gendarmes [...]. Lorsque les effectifs le permettront, des gradés de la police ou de la gendarmerie et de la garde, placés sur la chaussée à intervalles convenables et à une distance suffisante du trottoir, feront face à la foule et observeront celle-ci. Il importe de choisir les voies les plus larges pour déterminer l'itinéraire [...]. Les services d'ordre s'exercent plus difficilement dans les rues étroites et les abords immédiats des voitures du cortège y sont insuffisamment dégagés.

**Dispositif pour l'ordre du cortège.**

1° Un groupe de 5 à 6 voitures [PTT, Élysée, police locale, reporters photo et cinéma. Doit toujours être en avance]  
2° Le groupe officiel, disposé comme suit : 5 motocyclistes ouvrant la marche ; auto pilote ; Peloton de gendarmes ou de gardes mobiles à cheval ; fanfare de cavalerie ; une ou deux voitures dites protocolaires ; un peloton de cavalerie dit "de tête" ; l'étendard et sa garde ; la voiture présidentielle flanquée de huit cyclistes, ou motocyclistes, et gardée à l'arrière par 8 cyclistes ou motocyclistes sur un ou deux rangs. Un officier général et un officier supérieur sont placés à hauteur des portières de la voiture, à l'intérieur de l'encadrement formé par les cyclistes ; la voiture de sûreté de l'Élysée ; les voitures transportant les personnalités officielles ; un peloton de cavalerie dit "de queue", déployé sur toute la largeur de la chaussée[...]. En outre, une file de cyclistes ou motocyclistes, dits de "flanquement", se déplaçant à hauteur de la voiture, parallèlement et le plus près possible de chaque trottoir, pourront éventuellement constituer un second rideau de protection, notamment lorsqu'il s'agira d'une chaussée de grande largeur.

Annexe. [...] Se préoccuper des fenêtres louées sur les itinéraires. [...] Manifestations politiques. S'enquérir des manifestations politiques ou autres qui pourraient avoir lieu sur le passage du président de la République. En rendre compte dans le plus bref délai afin que les services locaux puissent prendre des mesures pour les empêcher ou en supprimer l'effet. [...] Interdire le jet de confettis, serpentins et bouquets sur le passage du cortège [...] S'assurer de la solidité des arcs de triomphe, mâts, installations d'illuminations, pavoisements, décorations ... etc. ».